

# Les préoccupations des apiculteurs

## Quelles menaces pour mes abeilles ?

Les colonies d'abeilles sont particulièrement sensibles à la qualité de l'environnement et peuvent être affaiblies par divers bioagresseurs :



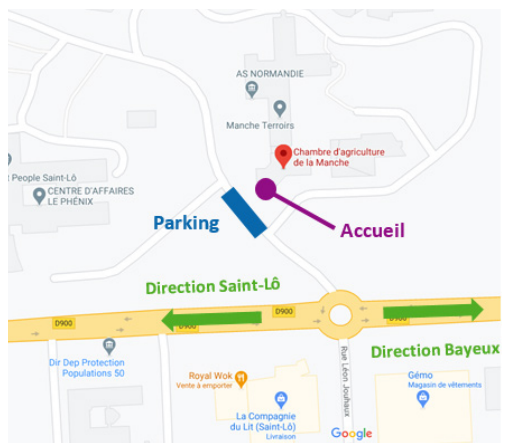
> Des parasites comme **varroa destructor** qui, en se nourrissant de l'hémolymphe et du corps gras de l'abeille, affaiblit les défenses immunitaires de son hôte et transmet les virus. Il est à l'origine de l'effondrement des colonies.

> Des prédateurs et ravageurs tel **vespa velutina (frelon à pattes jaunes ou asiatique)** qui, en se positionnant devant la ruche pour capturer les abeilles afin de nourrir son couvain, désorganise l'activité de la colonie et réduit son accès au butinage, nécessaire à sa survie.



> Des bactéries, champignons et virus. La **loque américaine** en fait partie. C'est une maladie qui peut impacter tous les ruchers alentour, elle est donc fatale aux colonies.

# Nous contacter



Tel : 02 33 06 48 00



**GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE**  
Maison de l'Agriculture  
BP 231 - 50001 SAINT-LO CEDEX

<http://www.gds-manche.fr>

# Pourquoi adhérer à la Section Apicole ?



Apiculteur, je renforce la prévention et le capital santé de mes abeilles avec le GDS



# Pourquoi adhérer à la Section Apicole du GDS de la Manche ?

## Qu'est-ce que le Groupement de Défense Sanitaire des Animaux de la Manche ?

Le GDS de la Manche est une **association sanitaire** conduite par les éleveurs, pour les éleveurs. Il s'agit d'un organisme à vocation sanitaire agréé par le Ministère de l'Agriculture. Association (loi 1901) créé le 14 octobre 1954, le GDS de la Manche **réunit les éleveurs du département et leurs partenaires**. Depuis 2022, le GDS Apicole a intégré le GDS Manche, pour devenir la section apicole de cette structure départementale.

## Quelles sont nos missions au sein de la section apicole ?



**Michel LECHARPENTIER**  
Président de la Section apicole  
du GDS de la Manche

### Le Mot du Président

« Les pertes de colonies que nous subissons chaque année nous amènent à renforcer l'aide que nous pouvons apporter aux apiculteurs afin de les accompagner au mieux dans le domaine de la santé de l'abeille. »

## Qu'est-ce que la section apicole ?



- Un **vétérinaire-conseil** chargé de la gestion des médicaments, d'encadrer les techniciens sanitaires et d'apporter des solutions aux apiculteurs concernant les maladies des abeilles,
- Des **techniciens sanitaires** formés pour être capable d'évaluer l'état sanitaire d'une colonie et conseiller les apiculteurs,
- La fourniture des **médicaments avec AMM** contre la Varroase,
- Des **formations et des conseils** sur les bonnes pratiques sanitaires apicoles,
- Des **informations** sur l'actualité du sanitaire apicole.

## Votre adhésion vous permet aussi :

- D'être **adhérent à la section apicole régionale (UNGDS)** qui est un organisme à vocation sanitaire reconnu par les pouvoirs publics. Les **FRGDS** sont des délégataires de l'état pour les missions de surveillance des dangers sanitaires.
- D'être **adhérent à la Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (FNOSADS) :**
  - > Qui édite la revue « la santé de l'abeille » et des fiches sur les médicaments et les maladies de l'abeille,
  - > Propose des **formateurs** pour les stages des techniciens sanitaires apicoles,
  - > Organise chaque année un congrès.

Pour plus d'informations : <https://www.fnosad.com>



## Qui sont vos représentants ?

- **Président :** Michel LECHARPENTIER
- **Vices-Présidents :** Nicolas DELACOTTE, Alain SAFFRAY, Jacques ALLAIN
- **Trésorier :** Joël LEBOUTEILLER
- **Secrétaire :** Stéphan BABIN



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre équipe au 02 33 06 48 00 :

- **Suivi administratif :**  
Margaux EUDE
- **Suivi technique :**  
Jennifer CALVET